

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, DUBOIS Philippe, GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick, MELOT Pierre est arrivé à 19H 30 au point n° 2 de l'ordre du jour

M. GANDELIN Loïc a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour soit : n° 7 : dossier contentieux et n° 8 : RFF : vente de terrain. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout des points n° 7 et n° 8

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AB n° 38 situé 219, Route de Bletterans.

2- CCBL : Validation de la révision du PLH

Monsieur le Maire rappelle que la CCBL a adopté son programme local de l'habitat (PLH) en février 2007. Comme prévu par la loi un bilan à mi-parcours a été réalisé et des modifications proposées au Conseil Communautaire qui les a validées. Il est demandé aux communes membres de délibérer pour valider ces modifications. Le Conseil Municipal jugeant les informations transmises incomplètes décide de reporter le vote et de demander des précisions aux services de la CCBL.

3- CCBL : Transfert de compétence

Le Conseil Communautaire dans sa s séance du 12 juillet 2010 a décidé le transfert de la compétence « Espace Jeunes » des communes à la Communauté de Communes sous réserve que cette dernière soit représentée par deux délégués au sein du Conseil d'administration de la nouvelle structure « Mission locale sud Jura ». Après rappel de la mission « Espace Jeunes » et débat sur l'opportunité du transfert de la compétence, le Conseil Municipal accepte le dit transfert à l'unanimité.

4- CCBL : Modification de l'intitulé de la compétence Environnement

La CCBL s'étant engagée, depuis 2009, dans la mise en place d'un plan « Climat Energie » territorial, il est demandé de modifier la définition de l'intérêt communautaire en ajoutant la mention « Protection et mise en valeur de l'environnement ». La nouvelle formulation du point 3 du plan « Climat Energie » territorial est donc désormais :

« La communauté de communes, dans le cadre du soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie est compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial et pour la mise en œuvre d'un service de conseil en énergie partagée ». Le Conseil Municipal après débat, accepte à l'unanimité la modification proposée.

5- CCBL : Bilan d'activités 2009

Monsieur le Maire donne lecture des différents articles du bilan d'activités 2009 de la CCBL. Chaque conseiller municipal est destinataire du compte-rendu intégral.

6- ONF : Estimation des coupes de bois et approbation du règlement d'affouages

L'estimation en volume mis à disposition des affouagistes est d'environ 80 m3. Le prix proposé est de 9 € le stère.

Le Conseil Municipal accepte l'estimation de l'ONF qui s'élève à 345 € concernant la délivrance de coupes de bois.

Le règlement d'affouage est approuvé à l'unanimité. Les modalités d'inscription seront communiquées par affichage municipal et par voie de presse.

7- DOSSIER CONTENTIEUX : TOUVET/COMMUNE DE COURLANS

Monsieur le Maire donne lecture de la requête de Monsieur TOUVET adressée par le tribunal administratif à la commune de Courlans. Le Conseil Municipal, après débat, décide de se faire représenter par un avocat et mandate Monsieur le Maire pour rédiger les différents mémoires avec le dit avocat.

8- RFF : Vente de bien immobilier

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'agence ADYAL agissant pour le compte de RFF et informant la commune de la décision favorable concernant la cession d'un terrain et d'une halle marchandise situés 311, Rue du 19 mars 1962 et cadastrés AD n° 44. Après débat sur l'opportunité d'acheter ce bien le conseil municipal acte le principe d'acquisition et mandate Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires auprès des différents partenaires.

9- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Repas des Aînés : le 28 novembre 2010

Téléthon : 4 décembre 2010

Décoration de Noël : devant les multiples dégradations et vols subis ces dernières années à l'entrée du village, le Conseil Municipal décide de ne plus décorer ce secteur mais de maintenir la décoration dans le périmètre de la Mairie..

Cimetière : les travaux d'aménagement interne doivent démarrer prochainement

Les contributions pour le bulletin municipal de novembre doivent parvenir au secrétariat de la Mairie avant le 20 octobre 2010

Relais-vélo : réception des travaux par la CCBL le 12 octobre 2010

Le secrétaire de séance,
Loïc GANDELIN

Le Maire,
Alain PATTINGRE